

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Vendredi 3 Avril 2026</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 26 mars 2026 DATE D’AFFICHAGE : 27 mars 2026</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 18 Nombre de Conseillers votants : 19</p>
--	--

L’an deux mil vingt-six, le vendredi 3 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÛCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN, Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Monsieur Didier CREPEL, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Nicolas THARREAU), Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

Absent excusé : Monsieur Nicolas THARREAU

Pouvoir : Monsieur Nicolas THARREAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT

Monsieur Jean-Pierre BÛCHEL a été élu secrétaire de séance.

MAJORATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

En vertu des articles L2123-20 à L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 22 décembre 2025 portant sur l’amélioration du régime indemnitaire des élus,

Vu la délibération du 3 avril 2026 fixant le montant des indemnités du Maire, des adjoints et de conseillers municipaux,

Considérant que le classement de la commune de Mesquer en « Station de tourisme » donne la possibilité de majorer les indemnités attribuées au taux maximum de 50 %.

Il est proposé de majorer le montant des indemnités selon les modalités suivantes :

- Maire, M. Eric ROULIER : 30 %
- 1^{er} Adjoint, M. Stanislas TEZIER : 30 %
- 2^{ème} Adjointe, Mme Catherine WATIAU : 30 %
- 3^{ème} Adjoint, M. Bruno GRATKOWSKI : 30 %
- 4^{ème} Adjointe, Mme Sophie TRACOU : 30 %
- 5^{ème} Adjoint, M. Jean-Pierre BÛCHEL : 30 %
- Conseillère Municipale, Catherine WALLET : 30 %
- Conseiller Municipal, Didier CREPEL : 30 %
- Conseillère Municipale, Charlotte CLIDI : 30%
- Conseillère Municipale, Sylvie GIRBEAU : 30 %
- Pour tous les autres conseillers : 40 %

Ainsi le montant global annuel de la majoration des indemnités des élus au titre du classement de la commune en « Station de tourisme » sera de 24 904,82 €.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité et 6 abstentions, la majoration des indemnités des élus au titre du classement de la commune en « station de tourisme » suivante :

- Maire, M. Eric ROULIER : 30 %
- 1^{er} Adjoint, M. Stanislas TEZIER : 30 %
- 2^{ème} Adjointe, Mme Catherine WATIAU : 30 %
- 3^{ème} Adjoint, M. Bruno GRATKOWSKI : 30 %
- 4^{ème} Adjointe, Mme Sophie TRACOU : 30 %
- 5^{ème} Adjoint, M. Jean-Pierre BÜCHEL : 30 %
- Conseillère Municipale, Catherine WALLET : 30 %
- Conseiller Municipal, Didier CREPEL : 30 %
- Conseillère Municipale, Charlotte CLIDI : 30%
- Conseillère Municipale, Sylvie GIRBEAU : 30 %
- Pour tous les autres conseillers : 40 %

Il précise que ces indemnités seront versées à compter du 4 avril 2026 au prorata du mois en cours puis, pour les mois suivants à taux plein.

Reçu au contrôle de légalité
le 09/04/2026
Publié ou notifié
le 09/04/2026
Le Maire.

Éric ROULIER
Maire

